



Déclaration préalable au CHSCT CRS du 6 décembre 2016

**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants de l'administration,
Chers collègues,**

Cette séance porte parmi les points inscrits à son ordre du jour la validation des documents uniques des zones Ile de France, Sud et Sud-est.

Tout d'abord, le SNAPATSI souhaite rappeler le suremploi des personnels techniques CRS depuis deux ans. Des contraintes qui n'ont que dégradé progressivement et massivement leurs conditions de travail et de sécurité et majoré les risques psycho-sociaux.

Après étude des documents transmis :

- aucune évolution dans la prise en compte des risques liés à l'activité des personnels de soutien au fil des années écoulées.
- des onglets HACCP qui ne sont toujours pas remplis ou bâclés.
- des copié/collé d'une année à l'autre
- la non prise en compte de certaines de nos propositions

Alors, pourquoi voter pour des documents uniques avec une année de décalage ? Pourquoi se prononcer sur des documents qui évoquent des avancées de l'année en cours sans que nos observations ou propositions des précédentes séances soient suivies des faits ?

Aussi, notre organisation syndicale Alliance SNAPATSI CGC, ne participera pas aux votes des documents uniques de cette séance. Ces documents n'apportent rien ou peu à l'amélioration de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail de nos collègues.

Le SNAPATSI rappelle que nos collègues sont parfois mis en danger dans leur activité professionnelle. Les textes en vigueur en termes d'hygiène et de sécurité nous sont applicables à tous, administration comme agents de tous corps de la police nationale.

Par ce positionnement avec nos partenaires, le SNAPATSI veut sensibiliser fortement des chefs de services qui n'ont pas encore pris conscience de leur responsabilité pénale lorsqu'ils apposent leur signature sur ce document.

Enfin, Monsieur Le Président, le SNAPATSI ne cesse de dénoncer que les personnels techniques affectés en compagnies républicaines de sécurité sont amenés à travailler dans le cadre de leur mission sur la voie publique et que dans le contexte de risque très élevé que nous connaissons malheureusement tous, ils ne disposent d'aucun équipement de protection individuelle lorsqu'ils sont exposés.

Nos collègues adjoints techniques et ouvriers cuisiniers doivent pouvoir disposer des mêmes moyens de protection individuelle que leurs collègues actifs lorsqu'ils exercent dans le même environnement sur les mêmes missions de soutien opérationnel.

Le SNAPATSI demande et ce depuis la cellule de veille que vous avez présidé le 30 avril 2015, la dotation individuelle de gilets pare-balles pour les personnels techniques.

Nous vous remercions pour votre attention et vous demandons que cette déclaration préalable soit annexée au procès verbal de la séance.

Les représentants du personnel